



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Préfecture

La Rochelle, le 24 FEV. 2017

Secrétariat général

Secrétariat général de  
l'action départementale

hv

ARRETE n° 17-388

portant inscription  
au titre des monuments historiques d'un objet  
mobilier

**Le Préfet de la Charente-Maritime**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

Vu l'avis de la commission départementale des objets mobiliers en date du 26 janvier 2017,

Considérant que la conservation de l'objet désigné ci-après, sis en l'église Notre-Dame de Jazenne, présente au point de vue de l'histoire un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

Sur proposition du Conservateur des antiquités et objets d'art du département de la Charente-Maritime,

**ARRÊTE :**

**Article 1** : est inscrit au titre des Monuments historiques

**Cloche, 1803, D = 70 cm environ**

**Article 2** : le présent arrêté dont une copie sera adressée au Ministre de la Culture et de la communication et au Préfet de la région Nouvelle Aquitaine (Direction régionale des affaires culturelles, site de Poitiers) sera notifié au maire de Jazennes qui sera responsable de son exécution.

Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
Le Sous-Préfet Délégué,

*Margali SELLES*

**Destinataires :**

Directeur régional des affaires culturelles  
Conservateur régional des Monuments historiques  
Conservateur des Monuments historiques  
Conservateur des antiquités et objets d'arts de la Charente-Maritime  
Architecte des Bâtiments de France  
Directeur des Archives départementales  
Chef du service régional de l'inventaire  
Commandant du groupement de gendarmerie de la Charente-Maritime.  
Directeur départemental de la sécurité publique